



Versailles



COMMUNIQUE

Intersyndicale de combat

Le 15 janvier 2014, s'est tenue la réunion entre l'Intersyndicale MLDS Versailles et les services rectoraux, comme cela se fait régulièrement depuis 2004-2005, afin de vérifier, en toute transparence, la gestion de la MGIEN devenue récemment la MLDS.

Cette réunion, dans sa partie liminaire, a permis de faire plusieurs remarques :

1. celle concernant la disparition hors de l'Intersyndicale, annoncée *in extremis*, de la CFDT et de la CGT.
2. celle faite à son interlocutrice obligée, représentant le rectorat, la CSAIO, qu'elle avait omis de transmettre à tous les responsables FOQUALE de l'académie l'information de la tenue du séminaire du 8 janvier 2014 sur la mobilisation pour la lutte contre le décrochage scolaire,
3. celle qui fait de cette interlocutrice, la courroie de transmission des revendications de l'Intersyndicale auprès de Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles, lui-même en charge de les transmettre sans faille à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Ensuite l'Intersyndicale a souligné qu'en dépit

- de l'affirmation que la lutte contre le décrochage scolaire était une priorité nationale,
- de la reconnaissance publique par le ministère que les enseignants coordinateurs en charge de la lutte contre le décrochage scolaire subissaient depuis des années, pour ne pas dire toujours, une injustice dans la façon dont ils étaient traités par l'Institution,
- de la promesse d'« avancées » prochaines les concernant,

la PRECARITE caractérise toujours la situation de l'ensemble des personnels MLDS :

- les titulaires échappent au droit commun de la Fonction Publique (droit à mutation, suivi de carrière par l'Inspection),
- les contractuels, nombreux dans le secteur, sont privés de fait du bénéfice des concours spécifiques de titularisation des précaires de la Fonction Publique puisque la CPIF n'a pas été retenue par la DGRH comme matière à concours.

En conséquence, l'Intersyndicale MLDS Versailles revendique :

1. la revalorisation salariale du métier d'enseignant coordinateur ;
2. une véritable politique de titularisation des enseignants coordinateurs écartés de fait de l'application de la loi de 2012 de résorption de la précarité dans la Fonction Publique ;
3. pour l'avenir, la mise de la CPIF au rang des disciplines universitaires d'enseignement ;
4. la confirmation statutaire de la fonction d'enseignant coordinateur.

Par ailleurs, l'Intersyndicale MLDS Versailles s'est étonnée que la réunion du 27 janvier 2014 prévue entre syndicats, DGESCO et DGRH sur la MLDS et ses personnels, enseignants ou non, se prive, involontairement ou non, de l'expertise d'organisations syndicales particulièrement impliquées dans les innovations pédagogiques de la MLDS, naguère MGIEN.

Les travaux ont ensuite porté sur

- la dotation financière attribuée à la MLDS Versailles, étant entendu que le transfert de rattachement des enseignants coordinateurs d'un établissement à un autre ne doit pas entraîner une perte de dotation ;
- la mobilité des enseignants coordinateurs ; en effet, même si pour une part elle est inhérente à l'exercice de leur métier spécifique, son ampleur doit donner lieu à une reconnaissance pécuniaire ;
- la quotité de travail qui induit, vue la réduction du nombre de personnels en charge de chacun des bassins d'intervention, une augmentation de la productivité dont il est légitime qu'elle soit prise en compte dans la rémunération du travail.

Sur l'ensemble de ces sujets, l'Intersyndicale MLDS Versailles adressera un courrier le plus exhaustif possible à Monsieur le Recteur.